

LA DERATISATION

Avec l'arrivée du froid, les rongeurs vont se réfugier dans les bâtiments d'élevage où les conditions sont plus favorables : nourriture à volonté et température constante ! C'est aussi pour ces nuisibles l'occasion de faire des dégâts et de transmettre des maladies. Il est donc indispensable de limiter leur population.

DES NUISANCES QUI ONT UN COUT

Le rat sort de son gîte à la recherche de sa nourriture quelques heures par jour. On a très peu de chance de l'apercevoir : pour un rat vu, ce sont probablement vingt rats vivants dans le bâtiment. Leur destruction coûtera dix fois plus cher que si l'on avait traité préventivement.

Il ne faut donc pas négliger les dégâts provoqués par ces nombreux rongeurs qui constituent une source de nuisances économiques et sanitaires, sans oublier leur prolificité importante.

Les nuisances sanitaires sont :

- ✓ la souillure alimentaire,
- ✓ la pollution de denrées,
- ✓ la transmission de maladies = Peste, Typhus, Fièvre Aphteuse, Brucellose, Salmonellose, Leptospirose, Listériose, etc...

Les nuisances économiques sont :

- ✓ la dégradation des matériaux et des installations (isolation, installation électrique),
- ✓ la pollution de l'eau,
- ✓ la consommation d'aliments et de céréales.

Une lutte efficace contre les rongeurs nuisibles suppose :

- ✓ une identification des rongeurs à combattre,
- ✓ la connaissance de leurs mœurs,
- ✓ le choix raisonné de la méthode de lutte,
- ✓ des produits efficaces.

LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS FONT APPEL A DEUX PRINCIPES D'ACTION

Une lutte préventive

Elle consiste à traiter tous les locaux sans exception et à disposer les appâts aux endroits où les rongeurs se sentent à l'abri des regards et des attaques de leurs ennemis (homme, chat, chien, etc...). On doit tout mettre en œuvre pour empêcher les rongeurs d'entrer dans les bâtiments. Cela nécessite de ne pas avoir de point de pénétration. Par conséquent, il faut, dans la mesure du possible, boucher tous les trous. Dans certains cas, il est judicieux de mettre en place des joints brosses au bas des portes car les rongeurs n'aiment pas ce type de contact.

Les stocks, toutes sortes de matériels, matériaux ou détritiques aux abords des bâtiments sont à éviter car les rongeurs ont horreur de passer dans des espaces libres et apprécient d'autant plus ces amoncellements.

- On ne doit pas planter de pelouses ou arbustes tout près des bâtiments. L'idéal est d'avoir une surface cimentée, bitumée ou empierrée par de grosses pierres.

- La manipulation des appâts doit se faire sans les toucher avec les mains, en utilisant une louche ou une palette et des récipients propres.

- Il faut disposer des postes de raticide sur les passages de rongeurs dans les bâtiments d'exploitation. Dans le cas de stockage en sac (aliments du bétail, céréales, etc...), on laisse un passage de cinq centimètres minimum entre le sac et le mur où l'on disposera des appâts préventifs que l'on pourra renouveler au fur et à mesure de leur consommation. Le stockage sur palettes est conseillé.

Par ailleurs, les rongeurs sont très curieux, d'où l'intérêt de mettre des produits toxiques dans les trous des murs.

- Ces postes de cent grammes d'appâts environ seront contrôlés tous les deux, trois, ou six mois suivant les cas, et renouvelés si besoin, afin de conserver un appât frais et appétant.

- Il faut adapter la nature de l'appât et de son emballage en fonction du milieu.

- Dans le cas où l'on constate la consommation d'appâts par des rats, il faut faire un examen minutieux des extérieurs des bâtiments (fossés, talus, etc...) car il est possible qu'une colonie de rats s'y soit installée récemment. Il est important de la détruire rapidement par un traitement curatif.

Une lutte curative

Une lutte chimique

Elle consiste à obtenir la mort par ingestion d'une substance toxique

- Soit de façon instantanée. Elle est plutôt utilisée pour lutter contre la souris. Deux principales substances sont actuellement présentées sur le marché :

- celles qui atteignent le **système nerveux** en endormant et détruisant les cellules nerveuses de l'animal.
- celles qui atteignent le **système cardiaque** : la mort est brutale, elle est visible, le cadavre est généralement à côté de l'appât. L'inconvénient est que cela provoque la méfiance des autres rongeurs.

● Soit par ingestion répétée et chronique. La mort est lente. Elle est idéale pour la lutte contre les rats. Nous pouvons citer quelques principales matières actives comme la **BROMADIOLONE**, le **DIFENACOUM**, la **DIFETHIALONE**, le **BRODIFACOUM** et le **FLOCOUMAFENE** (les deux dernières ne sont utilisées que par des professionnels)

Les anticoagulants agissent par répétition d'ingestion. Ils bloquent le phénomène de coagulation en inhibant la vitamine K.

Une lutte biologique

La lutte biologique, par les chats, les chiens, les renards, les serpents, les buses, les chouettes et les hiboux, n'est pas réaliste. La plupart de ces prédateurs mettent en péril les animaux de la ferme comme les volailles.

De plus, ce moyen reste aléatoire étant donné que les rongeurs se méfient et s'isolent des prédateurs.

Une lutte physique

Elle s'effectue par le piégeage des rats et souris avec tapette, nasse, piège à palette, colle glue. Elle est une méthode complémentaire à la lutte chimique. Ce procédé laisse aux rongeurs méfiants la possibilité de se reproduire, avant de se laisser prendre.

Les appareils à ultrason quant à eux, ont une action perturbatrice les premiers jours, mais sont inefficaces par la suite. Il y a accoutumance aux ondes, les rongeurs finissent par se protéger de cette nuisance en se cachant mieux.

LES RATICIDES

Souvent appelés rodenticides, les raticides se présentent sous plusieurs formes :

- Blocs agglomérés, paraffinés ou extrudés,
- Céréales sous différentes formes : brutes, décortiquées, concassées, extrudées,
- Pâtes fraîches.

Selon les rongeurs présents, le choix du raticide sera différent.

Les liquides huileux ainsi que la poudre de piste sont interdits d'utilisation depuis 2011.

LES PRINCIPES DE TRAITEMENT CURATIF

Un traitement curatif doit suivre le protocole suivant :

- Traiter tous les foyers sans exception,
- Mettre les appâts sur le passage des rongeurs entre le gîte et le point de ravitaillement le plus près possible du gîte,

- Disposer les appâts où le rongeur se sent à l'abri et à proximité de là où il fait ses déjections,

- Eviter d'éveiller la méfiance des rongeurs :

- en touchant les appâts avec les mains,

- en déplaçant les objets derrière lesquels ils circulent et se cachent.

LA MISE EN PLACE DES APPATS

Lors d'une application :

- On doit se munir d'une lampe électrique puissante et de gants.

- Il faut explorer systématiquement l'extérieur des bâtiments (fossés, talus, dépôt d'ordures, bords de mare et de ruisseau, alentours de poulaillers, porcherie, clapiers, étable, silos et crible à maïs, meules de foin ou de paille, tas de ferrailles ou de planches, tas de bois, bâches et tôles posées sur le sol, etc...). Il faut adopter un sens du parcours qui sera toujours le même, afin de pouvoir contrôler tous les appâts mis en place sans en oublier. De la même façon, on doit explorer l'intérieur de tous les bâtiments. Cette exploration doit être totale et ne délaissier aucun endroit du secteur.

Au cours de cette visite détaillée, des postes de 100 grammes d'appâts (1 verre de table environ) seront mis en place à même le sol, en nombre plus ou moins grand, selon l'estimation de la population de rongeurs :

- **Dans le cas de rat gris (surmulot ou rat d'égout) :**

Si le sol est humide, l'appât est mis sous plastique. On l'isole du sol avec une vieille tôle, une assiette, une tuile, un tuyau, etc... Les postes d'appâtage à l'extérieur, qui sont très importants pour maîtriser la dératisation sur un site donné, sont abrités.

- **Dans le cas de rat noir (rat des greniers, rat de charpente, rat charbonnier) :**

On met les appâts en hauteur, sur les poutres, les faîtes de mur, etc....

- **Dans le cas de souris :**

On met des postes d'appâts plus petits et beaucoup plus nombreux, de préférence là où elles font leurs crottes.

CONTROLE ET RENOUVELLEMENT DES APPATS

Au cours du premier mois, on refait le même trajet et le contrôle de tous les postes mis en place. Les consommations constatées lors du premier contrôle montrent si la quantité d'appâts mise en place est suffisante ou non. Cela permet d'apporter de nouveaux appâts au fur et à mesure des passages de contrôle. Le remplacement des portions des postes consommés sont renouvelés au double de la quantité mise précédemment sur les postes entièrement consommés. Il est indispensable de contrôler tous les postes d'appâts à chaque visite, jusqu'à l'arrêt des consommations. Certains postes non consommés les premiers mois, peuvent l'être par la suite.

LA DERATISATION doit donc prévoir quatre étapes :

- * l'identification des espèces,

- * le choix des produits (matières actives et supports),
- * la pose d'appâts en choisissant le nombre et l'endroit où ils seront efficaces,
- * le renouvellement du produit et le contrôle de l'efficacité.

BESOIN D'AIDE ?

Les éleveurs peuvent être désorientés face à un problème de dératisation par manque d'expérience et de matières actives efficaces le plus souvent. Le G.C.D.S. grâce à sa branche « service hygiène » peut les aider à deux niveaux :

- **En leur proposant des produits efficaces,**
- **En leur proposant des prestations sur devis.**

Pour tout renseignement, il suffit de téléphoner au G.C.D.S. : un technicien vous répondra.

La dératisation est un élément de la conduite d'élevage à ne pas négliger. Les rongeurs sont capables de coloniser très rapidement un élevage avec des conséquences économiques et sanitaires parfois importantes.

J.C. BONIFACY / L. REGEAMORTEL, GCDS

PHOTOS : Les principaux rongeurs rencontrés dans les élevages



Le rat noir (Source : Sofar)
Longueur maxi : 43cm (queue comprise)



Le rat gris (Source : Sofar)
Longueur maxi : 45cm (queue comprise)



La souris (Source : Sofar)
Longueur maxi : 6 à 9cm + queue de 7 à 10cm

INFORMATION IMPORTANTE

Nous rappelons à nos clients que les produits rodenticides proposés par le GDS19 ne sont autorisés que pour la lutte contre les rongeurs dans les bâtiments agricoles et aux abords de ces derniers. Ils ne possèdent pas d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour l'utilisation en plein champ. Il est donc strictement interdit de détourner leur utilisation notamment pour la lutte contre les campagnols terrestres (= rats taupiers). Cette dernière relève de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

De la même façon, des produits phytosanitaires réservés pour le traitement des rats taupiers (grains bleus) ne doivent pas être utilisés en dératisation des bâtiments.

Des contrôles sont possibles par les DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) qui peuvent donner lieu à rédaction de PV à l'encontre des contrevenants.